

## Résultats de la 1<sup>ère</sup> qualification TSEEAC 2024

Le SNCTA et son Conseil TSEEAC présentent ci-dessous la liste des candidats admis à la 1<sup>ère</sup> qualification, examen important dans le parcours carrière des Techniciens Supérieurs des Études et de l'Exploitation de l'Aviation Civile. Cette année le taux de réussite est de 86 %. Félicitations aux lauréats !

Affectation	Nom	Prénom
BEA	CHABLIN	Léa
CRNA/N	JOUAN	Nicolas
CRNA/SE	CALMES	Morgane
	GRUMAN	Marta
DO	FUMAT	Tanguy
	LHEUREUX	Davy
DSAC/CE	DE COMITE	Nicolas
	JOUSSE	Julien
	LETT	Marie
	REIG	Lysaëlle
DSAC/EC	GUILLOUX	Louis
	LIXON	Marie
	LOUISE	Dominique
	NELSON	Kate
	THOMAS	Claire
	DSAC/N	BRICE-GUTIERREZ
DESCHAMPS		Dylan
GONON		Damien
LEDROLE		Paul
MARSTERS		Nehemia
DSAC/NE		FAUCONNIER

Affectation	Nom	Prénom
DSAC/O	DERICK	Maëlys
DSAC/S	KNOLL	Valérie
DSAC/SE	CLAIN	Mickaël
DSNA/DO	CHODKIEWICZ	Vanille
DTI	CARBONE	Bruno
SEAC/PF	BARBAR	Pierre-Antoine
	LILLOUX	Heimana
	ROOPINIA	Matahi
SIA	FABRE	Pauline
SNA/AG	FIGARO	Joelle
	NALLET	Maxime
	PIERRE-JUSTIN	Sandra
	RAMANAIDOU	Antonio
SNA GSO	ARMET	Corentin
	BARREAU	Eric
	DOUAN	Catherine
	GIRAUD	Marie
	ROMOEUF	Marc
SNA/NE	RUFFIER	Timothée
SNA/O	GRAIRE	Martin
SNAs/RP	BOTKOVITZ-VALTON	Margot
	CORREIA	Enzo
	DECRAS	Gabriel
	DEHARVENGT	Marine
	DELEPIERRE-MASSUE	Léna
	GUIDI	Alessandro

Affectation	Nom	Prénom
	PETIT-MARZIN	Pierre
	POUSSET	Arnaud
	PUJO	Romain
	ROBIN	Maël
	SOYEZ	Quentin
SNA/SE	FRENOI	Théo
	MARZUOLI	Matéo

## Deux qualifications statutaires

Si, pour les TSEEAC, l'avancement d'échelon se fait à l'ancienneté, les avancements de grade se font selon des taux de « promus sur promouvables », dits « taux pro/pro » et sont assujettis à l'obtention de deux qualifications statutaires.

### Le SNCTA obtient dans le Protocole 2023-2027 la mise en place de travaux :

- ☀ pour supprimer la 1<sup>re</sup> qualification, en vue d'aboutir en 2025 ;
- ☀ pour alléger l'examen de la 2<sup>de</sup> qualification.

## La 1<sup>re</sup> qualification

Présentable dès la première année de titularisation, elle se compose d'un entretien divisé en deux parties de 15 minutes :

- ☀ présentation du candidat ;
- ☀ questions sur l'organisation de la DGAC et le rôle des principaux organismes internationaux ;
- ☀ questions diverses sur une discipline choisie par le candidat (circulation aérienne, opérations aériennes, missions régaliennes, informatique).

Elle permet l'accession :

- ☀ à la part expérience de niveau 3 ;
- ☀ à la part technique de niveau 1 ;
- ☀ au grade « principal ».

## La 2<sup>de</sup> qualification

Présentable par les TSEEAC de grade « principal », elle se compose :

- ☀ d'un questionnaire à choix multiple de 20 questions portant sur la discipline de spécialité choisie par le candidat (circulation aérienne, missions régaliennes, opérations aériennes ou informatique) ;
- ☀ d'un questionnaire de 6 questions à courte réponse à choisir parmi 8 portant sur l'ensemble des disciplines ;
- ☀ de la rédaction d'une note de synthèse ;
- ☀ d'un entretien de 30 minutes composé de la présentation du candidat et de questions diverses sur la spécialité de l'agent et des deux autres disciplines choisies.

La réussite à l'examen est conditionnée à une moyenne minimale de 12/20.

Afin d'appréhender au mieux cette 2<sup>de</sup> qualification, une semaine d'auto-évaluation à l'ÉNAC ainsi qu'une préparation par correspondance à la rédaction de notes de synthèse sont proposées.

Son obtention permet l'accession :

- ☀ à la part expérience de niveau 4 ;
- ☀ à la part technique de niveau 2 puis, quatre ans après, de niveau 3 (voire 4 si l'agent occupe un poste éligible CTAC) ;
- ☀ au grade « exceptionnel ».

Elle autorise également l'accès aux 3 emplois fonctionnels RTAC, CTAC et CSTAC, à leur grille indiciaire, à la part expérience de niveau 5 et à la part technique de niveau 4 qui leur sont associées.

Le SNCTA s'est engagé depuis 2015 dans une démarche proactive en créant une commission permanente tournée vers les contrôleurs d'aérodrome et les agents de la vigie trafic de CDG, la COM TS (devenu Conseil TSEEAC en 2021 lors du congrès de Toulouse).

Composé de membres aux profils variés, le Conseil TSEEAC permet au SNCTA de mieux structurer son action pour être plus efficace envers ses mandants TSEEAC. Il appelle les contrôleurs aériens TSEEAC et les agents de la vigie trafic à le rejoindre pour enrichir ses débats.

Une question ? Contactez le Conseil TSEEAC du SNCTA via [bts@sncta.fr](mailto:bts@sncta.fr)